

PÔLE THEÂTRE

(Mars 2019)

LES CURSUS

Le conservatoire propose 3 cycles d’étude dans le cursus théâtre  (à partir de 18 ans) :

**1/ Le Cycle de Détermination** (qui délivre le Certificat d’Etudes théâtrales CET)

Durée : 1 à 2 ans

Organisation : **8 hebdomadaires minimum**   
• Cours d’interprétation, de travail vocal, de danse, de techniques corporelles,  
• Projets personnels de réalisation

**2/ Le Cycle de Spécialisation** (qui délivre le Diplôme d'Etudes Théâtrales DET)

Durée : 1 à 2 ans

**Organisation : 8 hebdomadaires minimum + 3 stages**  
• Cours d’interprétation, de travail vocal, de danse, de techniques corporelles,  
• Stages de 5 jours avec des intervenants extérieurs,  
• Projets personnels de réalisation.

**3/ La Classe Préparatoire** (préparation à l’entrée dans l’enseignement supérieur).

(Demande d’agrément en cours)

La classe préparatoire intègre les cursus du CRR à compter du 1er septembre 2019. Elle était jusqu’alors gérée par l’ENSAD (Ecole Nationale Supérieur d’Art Dramatique) de Montpellier.

Durée : 2 ans

Organisation : **environ 20h/hebdomadaire + Stages**

* Travail de la voix, du mouvement, de l’interprétation, du chant
* Stages
* Didactique/métier
* Pratique complémentaire
* Préparation aux concours

Les Ateliers sont répartis entre trois formateurs : le premier suit les élèves pendant leurs deux années, tandis que les deux autres sont des artistes invités sur une période plus courte. Les élèves croiseront ainsi le regard d’au moins cinq professionnels comédiens - metteurs en scène différents durant leur parcours. En fonction du travail engagé et des intervenants, certains ateliers peuvent faire l’objet de représentations publiques.

Les horaires des cours sont spécialement adaptés aux étudiants et jeunes actifs : ils ont lieu en soirée à partir de 18 heures, sauf pendant les vacances scolaires.

L’EQUIPE PEDAGOGIQUE

Le pôle théâtre est animé par 3 professeurs permanents en théâtres, deux professeurs de danse et un professeur de technique vocale.

Tout au long de l’année, le CRR invite des artistes pour des stages thématiques (le jeu face caméra, le clown, l’écriture textuelle dans le théâtre contemporain, le masque, l’écriture scénique).

**Danse contemporaine**

* Eve JOURET

**Technique vocale, chant choral**

* Noëlle GOKELAERE

**Technique et culture théâtrale**

* Hélène DE BISSY
* Marc PASTOR
* Elodie BUISSON

**Danse classique**

* Anna MILECKA

LES INSCRIPTIONS

**Réinscriptions** Du 11 juin au 22 juin 2019

**Inscriptions nouveaux** Du 24 juin au 12 juillet 2019

**1/ Limite d’âge**

Le concours d’entrée est accessible aux élèves âgés de 18 à 26 ans.

**2/ Modalités d’admission**

Le nombre de place est limité et l’admission en cursus théâtre suppose une sélection sur des critères d’aptitude, de niveau et de motivation.

Le test d’entrée pour les nouveaux élèves se déroulera début septembre (calendrier communiqué ultérieurement)

**Test d’entrée :** Une scène en duo et une scène libre (en option).

**3/ Concours d’entrée en cycle spécialisé et classe préparatoire**

Le concours d’entrée en cycle de spécialisation et en classe préparatoire (conformément à l’arrêté du 05/01/2018 relatif aux classes préparatoires) se déroule en novembre, il est accessible aux élèves inscrits en Cycle de Détermination et à l’issue d’une période de stage entre septembre et novembre :

La sélection d’entrée comporte les épreuves suivantes :

* une scène dialoguée,
* un parcours libre,
* un travail collectif dirigé
* et un entretien individuel portant sur les motivations du candidat.
* Année probatoire

La première année en cursus théâtre est une année probatoire. Le conseil pédagogique émet un avis en fin d’année scolaire sur la poursuite à l’issue de cette année probatoire.

* Absences

Les justificatifs d’absences aux cours doivent être adressés à l’enseignant et au service scolarité du Conservatoire.

Trois absences non justifiés entraînent un avertissement.

Un trop grand nombre d’absence remet en cause la cohérence du parcours de l’élève et à ce titre, le conseil pédagogique peut décider de la poursuite ou non des études de ce dernier.

MLP - 27/02/2019